

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3448**

commune (s) : Meyzieu

objet : Quartier du Grand Montout - Reconnaissance du principe de déclassement futur de 2 emprises d'environ 2 545 et 3 500 mètres carrés, respectivement situées rues Claude Monet et Paul Cézanne - Autorisation à donner à la SAS Meyzieu-Distribution de déposer une demande de permis de construire

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3448**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier du Grand Montout - Reconnaissance du principe de déclassement futur de 2 emprises d'environ 2 545 et 3 500 mètres carrés, respectivement situées rues Claude Monet et Paul Cézanne - Autorisation à donner à la SAS Meyzieu-Distribution de déposer une demande de permis de construire**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.13.

Dans le périmètre du secteur dit du Grand Montout à Meyzieu, site stratégique du développement de l'agglomération lyonnaise, la SAS Meyzieu-Distribution envisage de réaliser un pôle commercial comprenant un hypermarché E. Leclerc, des moyennes surfaces et des boutiques, pour une surface de vente totale d'environ 37 000 mètres carrés, 3 000 places de stationnement et une surface hors œuvre nette (SHON) d'environ 70 000 mètres carrés.

Ce projet a pour ambition de requalifier et d'étendre la zone commerciale de Peyssilieu située à l'entrée ouest de la Ville afin de répondre au développement démographique et économique de ce territoire. Il s'insère dans un secteur en pleine mutation avec le développement des quartiers de Peyssilieu et du Mathiolan, et avec la présence de nombreuses zones à urbaniser au sud de la Commune.

Le terrain d'assiette du projet d'une surface totale de 178 725 mètres carrés environ prend en compte l'ensemble du centre commercial existant, augmenté des parcelles situées au sud de la rue Paul Cézanne jusqu'au bois de Peyssilieu, ainsi que l'intégralité de la rue Claude Monet (cf. plan ci-annexé) et une partie de la rue Paul Cézanne (cf. plan ci-annexé).

L'emprise d'environ 2 545 mètres carrés située rue Claude Monet et l'emprise d'environ 3 500 mètres carrés située rue Paul Cézanne à Meyzieu, et nécessaires à la réalisation du projet de la SAS Meyzieu-Distribution, font aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire.

Ces emprises doivent donc faire l'objet d'une procédure de déclassement, en vue d'être cédées à la SAS Meyzieu-Distribution pour la réalisation de leur pôle commercial.

Des études techniques ont d'ores et déjà été engagées par les services de la Communauté urbaine de Lyon en vue de ce déclassement.

Il est donc proposé que la Communauté urbaine prenne acte du principe du déclassement des 2 emprises d'une surface respective de 2 545 et 3 500 mètres carrés environ situées rue Claude Monet d'une part et rue Paul Cézanne à Meyzieu d'autre part ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le principe du déclassement de 2 emprises d'une surface respective de 2 545 et 3 500 mètres carrés environ, situées rue Claude Monet d'une part et rue Paul Cézanne à Meyzieu d'autre part.

2° - Autorise la SAS Meyzieu-Distribution à déposer une demande de permis de construire sur lesdites emprises du domaine public, devant être cédées à terme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.